

Dispositions en vigueur à compter du 1er juillet 2022 : Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, doit être affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 FEVRIER 2023 A 18 h 00

Séance du	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers		
			en exercice	présents	votants
3/02/2023	25/01/2023	25/01/2023	15	9	12 dont 3 pouvoirs

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Trois Février à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, M. SABARD Philippe, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absentes excusées :

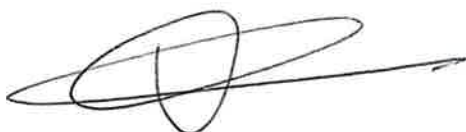
- Mme MARCHAIS Marie-Christine qui a donné pouvoir à M. SABARD Philippe
- Mme BLAIN Nathalie qui a donné pouvoir à Mme PACÔME Charlyne
- Mme FERON Isabelle qui a donné pouvoir à M. BEIGNEUX Pascal
- Mme GAIMON Marina

Absents : M. THERET Sébastien, M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire : M. BEIGNEUX Pascal

Délibération n°	Examinée le	sujet	Résultat du vote
		Approbation du procès- verbal de la réunion du 12/12/2022	Approuvé à l'unanimité
2023-01	03/02/2023	Subvention 2023 à l'association « Le Mandala »	Approuvée par : 11 pour, 1 contre, 0 abstentions
2023-02	03/02/2023	Tableau des effectifs : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps non complet (33h/35) et d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (33h/35)	Approuvée à l'unanimité
2023-03	03/02/2023	Modification de délibération n°2022/73 du 12 décembre 2022 : Création d'emplois d'agents recenseurs – Rémunération et frais de déplacement	Approuvée à l'unanimité

Le secrétaire, **Pascal BEIGNEUX**




Le Maire, **Béatrice LE GLOANNEC**

